

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2017**

OBJET

06 – AVIS SUR LE PROJET DE CHAMBRE FUNÉRAIRE

N° 2017-04/2-06

NOMENCLATURE : 9.1.3

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal légalement convoqué le quatorze avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 28

Alain ROYER, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 9

Catherine CADOU donne pouvoir à Elisa DRION
Catherine HENRY donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE
Florence CABRESIN donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 19
ayant un pouvoir... 09
votants..... 28

Absents : 1

Aurora ROOKE

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Vu la demande des Pompes Funèbres Nortaises Chevillard reçue en Sous-Préfecture de Châteaubriant en date du 3 mars 2017, pour la création d'une maison funéraire « L'Autre Rive » sur la parcelle ZO 213 située rue de Notre-Dame face au cimetière existant,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 2223-74 précisant que la création d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet après avis du Conseil Municipal et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST),

Vu le courrier en date du 22 mars 2017 transmis par Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant – Ancenis demandant l'avis de la commune de Treillières sur la réalisation de cette chambre funéraire,

Vu les pièces du dossier de demande de création d'une chambre funéraire,

Vu la présentation du projet faite en Commission Aménagement en date du 11 janvier 2017,

Il est exposé ce qui suit :

Cette chambre funéraire sera située face au cimetière existant au sein d'un secteur urbanisé peu dense.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170424-2017-04-2-06-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017

Elle comprendra :

- 1 espace indépendant pour la partie magasin – bureaux,
- 3 salons funéraires comportant chacun un espace pour l'attente des familles,
- 1 salle de cérémonie,
- 1 salle technique,
- 15 places de stationnement dont 1 pour Personne à Mobilité Réduite.

Aucun élément du dossier ne démontre d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

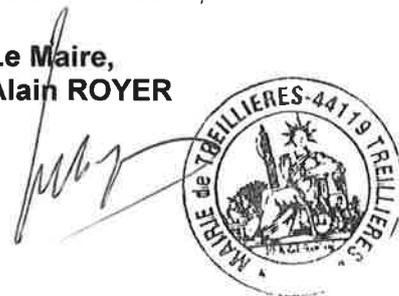
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire, par les Pompes Funèbres Nortaises Chevillard, sur la parcelle ZO 213 située rue de Notre-Dame face au cimetière existant.

Pour extrait conforme,

Le 24 avril 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170424-2017-04-2-06-DE
Date de télétransmission : 28/04/2017
Date de réception préfecture : 28/04/2017